

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 septembre 2021

Qu'est-ce qu'un critère extra-financier ?

Si vous vous intéressez à la finance durable et à l'investissement socialement responsable, vous avez nécessairement rencontré les notions de critères extra-financiers ou critères ESG. De quoi s'agit-il ? Quelles réalités derrière ces critères ? Nos explications.

Les critères extra-financiers permettent d'évaluer un acteur économique, par exemple une société cotée, en dehors des critères financiers habituels (chiffre d'affaires, prix de l'action, perspectives de croissance, etc.). Il s'agit de prendre en compte son impact et ses performances via un autre prisme, comme celui de l'environnement.



En matière de finance durable, ces critères sont appelés ESG pour Environnemental, Social et de Gouvernance. Ils font l'objet d'une notation par des agences spécialisées ou non : plus une société est performante sur un ou plusieurs critères, meilleure est sa note. Et c'est sur la base de ces notations notamment que les sociétés de gestion peuvent choisir les actifs qui composent leurs fonds d'investissement responsable par exemple.

Que recouvre le critère environnemental ?

Le critère environnemental prend en compte différents aspects de l'impact de la société sur l'environnement. Il suit des indicateurs comme les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets, l'utilisation d'énergies fossiles, etc.

Ce critère ne concerne pas uniquement les sociétés dont l'activité est orientée vers la transition énergétique et écologique. En effet, une société évoluant dans un secteur polluant peut investir dans la recherche et le développement pour rendre ses activités moins polluantes, ou encore mettre en place une chaîne de traitement spécifique de ses déchets, etc. Elle pourra donc être notée selon le critère environnemental, en fonction de l'importance et de l'efficacité des actions qu'elle met en place.

Qu'est-ce que le critère social ?

Le critère social est particulièrement vaste en terme d'indicateurs.

Il s'agit de regarder des éléments internes à la vie de la société comme la prévention des accidents du travail, l'intégration des salariés en situation de handicap, la formation ou encore la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise, etc.

Mais le critère social va aussi prendre en compte des indicateurs indirects notamment au niveau de ses fournisseurs ou prestataires, par exemple le respect des normes internationales du travail s'ils sont situés à l'étranger.

Gouvernance de l'entreprise : de quoi parle-t-on ?

Des trois critères, c'est celui qui est généralement le moins concret pour les épargnants. Et pourtant, la gouvernance d'une entreprise est un élément essentiel à prendre en compte dans une entreprise, qu'il s'inscrive dans une démarche responsable ou non.

La gouvernance, c'est l'ensemble des dispositifs qui assurent le bon fonctionnement d'une entreprise. Les indicateurs qui permettent d'évaluer ce critère sont variés : il peut s'agir de l'indépendance du conseil d'administration, mais aussi de la transparence sur la rémunération des dirigeants, ou encore de la façon dont elle garantit le respect des droits de ses actionnaires minoritaires.

La gouvernance c'est donc la façon dont la société est pilotée pour mener à bien ses objectifs et prendre des décisions dans le respect de ses parties prenantes.

En conclusion, les critères ESG sont très vastes et permettent de se faire une opinion sur l'impact de la société sur son environnement au sens large et sur la manière dont elle est gérée.

S'ils sont pris en compte dans la composition de certains fonds par les sociétés de gestion, de plus en plus de sociétés fournissent également des indicateurs ESG (ou RSE pour responsabilité sociale/sociétale d'une entreprise) dans leurs rapports publics. Certaines sociétés, cotées ou non, ont même l'obligation de le faire au travers de la [déclaration de performance extra-financière](https://www.amf-france.org/fr/node/68891) URL = [https://www.amf-france.org/fr/node/68891]. Ces informations sont importantes si vous détenez des actions en direct et que vous souhaitez sélectionner vos titres en fonction des critères extra-financiers.

Mots clés

BIEN INVESTIR

EPARGNE DE LONG TERME

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FINANCE DURABLE

29 septembre 2021

Déchiffrer la déclaration de performance extra-financière pour investir de manière responsable en direct en actions



ARTICLE

FINANCE DURABLE

29 septembre 2021

Agences de notation extra-financière : quel est leur rôle ?



GUIDE ÉPARGNANT

FINANCE DURABLE

15 octobre 2020

S'informer sur... La finance durable



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02